

MOUTIER

Pas de permis de construire pour Salt

► **L'opérateur de téléphonie mobile Salt** s'est vu refuser par la Préfecture du Jura bernois un permis de construire pour l'installation d'une antenne à la rue des Chênes, à Moutier.

► **Le projet**, situé à deux pas de l'école de Chantemerle, avait provoqué une pluie d'oppositions, dont celle de la Municipalité et de la Commission scolaire.

► Alors que des craintes

étaient formulées quant aux risques liés au rayonnement, la Préfecture a axé sa décision sur des critères esthétiques.

► **Salt** bénéficie d'un délai de 30 jours pour faire recours.

Six oppositions dont celle de la Municipalité de Moutier, de la Commission scolaire, et une collective munie de plus de 800 signatures. L'intention de l'opérateur Salt d'installer une antenne de téléphonie mobile dans un quartier résidentiel de la ville n'a pas été accueillie avec enthousiasme à la fin de l'année 2017. Et c'est



L'antenne devait être installée sur le toit de ce bâtiment, à la rue des Chênes. L'opérateur n'a pas encore communiqué s'il entendait faire appel du refus d'octroi du permis de construire.

un euphémisme. Voisins, mais aussi et surtout parents s'étaient inquiétés de la proximité de l'antenne – prévue sur la toiture d'un immeuble sis à au numéro 1 de la rue des Chênes – avec l'école de Chantemerle. En cause notamment : les rayonnements non ionisants (RNI), dont les effets sur l'organisme font l'objet de controverse. Et d'en appeler au principe de précaution.

Site bâti «harmonieux»

La Préfecture du Jura bernois, dans sa décision rendue le 4 mars, a renoncé à octroyer à Salt un permis de construire. Son verdict repose cependant sur des critères essentielle-

ment esthétiques, donnant raison à un préavis demandé à la Commission cantonale pour la protection des sites et du paysage (CPS). La Préfecture admet que l'antenne ne s'intègre pas et altère les qualités existantes d'un site bâti particulièrement harmonieux qui nécessite une protection spécifique, selon les termes utilisés. Elle relève en outre que si le développement des réseaux de téléphonie mobile est également d'intérêt public, les concessions en la matière ne donnent pas un droit à implanter l'installation à un endroit précis. La commune étant fermement opposée au projet, celle-ci aurait dû jouer

un rôle de partenaire actif dans la recherche d'un site adéquat, ce qui n'a pas été le cas en l'espèce.

Pas sur ce site

Conseiller municipal et président de la Commission scolaire, Pierre Sauvain a pris acte du refus d'octroi du permis de construire. «Nous n'étions pas opposés strictement à l'installation d'une antenne. C'est bien le lieu qui posait problème en vertu des risques. Nous ne connaissons que peu l'effet de ces rayonnements», souligne-t-il. À ce sujet, la Préfecture du Jura bernois rappelle que la Suisse a pris des mesures préventives en adoptant ce

que l'on appelle les valeurs limites d'installation. Un rapport officiel fourni en septembre 2017 par le beco Economie Bernoise considère que la station de base pour téléphonie mobile remplit les exigences légales, que la valeur limite est respectée d'après les calculs dans tous les lieux à utilisation sensible. «En se basant sur ce rapport, il n'y a aucun élément qui permette de déduire de la fiche de données relative aux rayonnements non ionisants une interdiction de l'implantation du projet litigieux à cet endroit», note la Préfecture.

S'agissant du principe de précaution, qui stipule que l'absence de certitude scientifique ne doit pas retarder l'adoption de mesures préventives en cas de danger grave et irréversible, le Tribunal fédéral estime que les valeurs limites contenues dans l'Ordonnance sur la protection contre le rayonnement non ionisant (ORNI, 1999) tiennent suffisamment compte des incertitudes.

OLIVIER ZAHNO

Publicité

Formation continue

Hes-SO
Haute Ecole Spécialisée
de Suisse occidentale

Climat : la transition par la formation !



CAS Chauffage à Distance
(CAS-CAD)

Début : 10 mai 2019

CAS Bois-Énergie
(CAS-BE)



Début : 23 août 2019

Séances d'information

11 et 27 mars - 18h : HEIG-VD, St-Roch, salle R102
26 mars - 18h : Lausanne, Palais de Rumine, Auditorium du musée de zoologie, niv.5

Plus de renseignement sur :
www.cas-cad.ch

[www.cas-bois-énergie.ch](http://www.cas-bois-energie.ch)



L'enfant parle français et espagnol.

BIENNE

Un enfant porté disparu

La police cantonale bernoise a lancé hier un avis de recherche suite à la disparition d'un enfant de 8 ans à Biel. Jeremy Miguel a disparu samedi après-midi au chemin Paul-Robert. Il était parti en courant, sans chaussures. Toute information peut être transmise au 032 344 51 11. OZA

TRAMELAN

Lumières sur le Portugal, entre terre et océan

La saison de Connaissance du monde se poursuit au Cinématographe de Tramelan avec une projection sur un pays voisin : le Portugal. Demain, à 20 h, le public est invité à découvrir *De terre et d'océan*, de Marie-Dominique Massol. La réalisatrice sera présente et donnera une conférence. Elle dressera un portrait du Portugal d'aujourd'hui, celui d'une jeunesse dynamique, profondément européenne et branchée, mais aussi traditionnelle et debout face à un avenir incertain. Le Portugal est le pays des 1001 richesses, dont l'art de vivre, la convivialité et la gastronomie sont les «essentiels». De Faro à Porto ou Lisbonne, sur la route des plages, des vins, des azulejos ou des forteresses, «bem-vindo à Portugal». OZA

En bref



Le traditionnel gala de patinage de Tramelan a attiré près de 600 spectateurs samedi à la patinoire des Lovières. Sur le thème «Ce soir on fait le show», une nonantaine d'élèves du Club des patineurs ont démontré leur talent devant un public ravi. Le spectacle a été enrichi des présences du groupe de patinage synchronisé Cool dreams et du champion suisse junior 2019 Noah Bodenstein, lequel a réalisé quelques prouesses techniques sur la glace tramelote. Ainsi s'achève donc la saison de patinage à Tramelan. Une vingtaine d'élèves poursuivront toutefois les entraînements à Saignelégier jusqu'au mois de mai. OZA

PHOTO STÉPHANE GERBER

VALBIRSE

Au bout du combat, le PS conserve son siège à l'exécutif

Les citoyens de Valbirse ont largement plébiscité la socialiste Joëlle Braun Monnerat hier lors de l'élection complémentaire au Conseil communal de Valbirse. La sortante a obtenu 570 voix contre 334 à son opposant du groupe PBD-UDC Denis Weibel. La participation s'est élevée à 36,3%.

«Ce fut un vrai parcours du combattant», soufflait hier l'élu, soulagée après ces six mois de rebondissements. Pour rappel, des erreurs de

calcul et des divergences au niveau de l'interprétation du règlement avaient provoqué une situation cocasse au sein de la commune s'agissant de la répartition des six postes à l'exécutif. La nécessité de passer par les urnes pour attribuer le siège au sixième fauteuil avait été particulièrement discutée. Évincée du Conseil dans un premier temps suite à un tirage au sort, Joëlle Braun Monnerat a ainsi pu sauver le siège socialiste. «Je suis très heureuse du score. La population a compris notre cause», sourit-elle. En

axant sa campagne sur sa personnalité, la gagnante du jour a voulu témoigner de son investissement – et de celui du PS – pour la commune durant la législature précédente. Elle entend poursuivre sur la même voie dans le dicastère des Affaires sociales, avec plusieurs projets importants en ligne de mire, la réorganisation de la crèche notamment. OZA



Avec Joëlle Braun Monnerat, le Conseil communal est au complet.

SOCIÉTÉ SUISSE DES ENTREPRENEURS

«Petite mais costaude», la section Jura bernois soigne son image

Une quarantaine de personnes a pris part vendredi soir à l'assemblée générale de la Société suisse des entrepreneurs (SSE), section Jura bernois. Dans une atmosphère résolument constructive et dynamique, le président Flavio Torti a insisté sur les défis de la branche, la numérisation en premier lieu. «Nous avons besoin de personnes de terrain sachant utiliser des moyens modernes, gages d'une image renouvelée pour nos fantastiques métiers», a-t-il souligné.

Notons encore que la SSE travaille intensément sur le dossier de la révision des marchés publics. Il a été rappelé que le fait d'investir avec des partenaires régionaux voire cantonaux assure davantage de retombées directes qu'avec une entreprise externe. Une rencontre est prévue prochainement avec le conseiller d'Etat Christoph Neuhaus. OZA

Figure emblématique

Après avoir félicité Eric Estevez et Julien Berbier, vainqueurs l'an dernier des SwissSkills dans la catégorie des constructeurs de route, le président a rappelé l'importance d'améliorer l'image de la SSE en profitant d'éléments positifs tels que le succès de ces deux jeunes, ceci afin de

